



الفدرالية الوطنية للمنعشين العقاريين
ⵏⵓⵎⵉⵔⵉⵏ ⵏ ⵏⵓⵎⵉⵔⵉⵏ ⵏ ⵏⵓⵎⵉⵔⵉⵏ ⵏ ⵏⵓⵎⵉⵔⵉⵏ
FÉDÉRATION NATIONALE DES PROMOTEURS IMMOBILIERS

Casablanca, le 01 Avril 2022

Monsieur le Directeur Général,

Nous avons le plaisir de vous annoncer la parution de notre publication :

« Le GUIDE DE L'ACQUÉREUR DE L'IMMOBILIER AU MAROC », Edition 2022
de la Fédération Nationale des Promoteurs Immobiliers

Edité en partenariat avec l'Agence **PRECOM**, cette publication sera diffusée à **5 000 exemplaires** auprès de tous les partenaires de notre Fédération et distribuée à l'occasion de tous les salons nationaux et internationaux auxquels participe la **FNPI**.

Ensuite, une diffusion ciblée sera effectuée auprès des : Ministères, Notaires, Agences immobilières, Agences urbaines, Administrations centrales (Wilayas, Préfectures & Provinces), Directions régionales des impôts, les ANCFCC (Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie), les Inspections régionales de l'habitat et les Associations de protection des consommateurs.

De plus, il est téléchargeable sur nos sites web (www.fnpimaroc.net - www.iltizam.net.ma), sur tous nos réseaux sociaux, et sera adressé sous format papier et aussi par mail sous format digital, à tous les membres et tous les partenaires de notre fédération.

Vu notre souhait de réunir le maximum d'opérateurs présents sur le Guide, nous avons décidé de réserver un certain nombre de pages publicitaires à des annonceurs privilégiés nationaux et étrangers.

C'est pourquoi nous sommes convaincus de votre adhésion à cette démarche et espérons que votre société ou organisme puisse envisager de participer à cette publication, notamment par le biais d'insertions publicitaires ou publi-rédactionnels.

Vous profiterez ainsi, à titre privilégié, d'une communication **extrêmement ciblée** à travers une diffusion très large (5 000 exemplaires).

Aussi, nous vous saurions gré de tout l'appui et assistance que vous voudrez bien réserver aux équipes de **PRECOM** qui ne manqueront pas de solliciter un rendez-vous à vos services incessamment.

Veillez agréer, **Monsieur le Directeur Général**, l'expression de nos sentiments distingués.

Taufik KAMIL
Président



GUIDE DE L'ACQUÉREUR DE L'IMMOBILIER AU MAROC

TARIF EN DIRHAMS DES INSERTIONS (Hors Taxes et Hors Frais techniques)

PAGES INTÉRIEURES

	Format	Tarif en Dhs
• 1 page	L 150 x H 210	30 000
• 1 page préférentielle & ouverture de chapitre	L 150 x H 210	36 000
• 1 demi-page largeur	L 150 x H 105	20 000
• 1 demi-page hauteur	L 75 x H 210	20 000

COUVERTURE

	Format	Tarif en Dhs
• 2 ^{ème} de couverture	L 150 x H 210	60 000
• 3 ^{ème} de couverture	L 150 x H 210	50 000
• 4 ^{ème} de couverture	L 150 x H 210	80 000
• 2 ^{ème} de couverture double (intérieur)	L 285 x H 210	80 000
• 3 ^{ème} de couverture double (intérieur)	L 285 x H 210	70 000

PUBLI-REPORTAGE (ce tarif ne s'applique qu'après commande d'une insertion publicitaire)

	Format	Tarif en Dhs
• 1 page	L 150 x H 210	20 000
• 2 pages	L 300 x H 210	30 000
• page supplémentaire suivante	L 150 x H 105	10 000

LE SIGNET

80 000

Emplacement « Bonnes Adresses »

	Format	Tarif en Dhs
• 1 capsule	L 60 x H 60	6 000
• 2 capsules soit 1/3 de page	L 125 x H 60	11 000
• 3 capsules soit 1/2 page	L 60 x H 184	15 000
• 4 capsules soit 2/3 de page	L 125 x H 122	18 000
• 6 capsules soit 1 page	L 150 x H 210	24 000

L : Largeur en mm H : Hauteur en mm

Pour toutes vos insertions publicitaires, veuillez contacter :

PRECOM (REGIE PUBLICITAIRE EXCLUSIVE) :

332, Bd. Brahim Roudani 4^{ème} étage - Maârif 20330 - Casablanca - Maroc

Tél. : +212 (0)5 22 25 38 87 / +212 (0)5 22 23 66 81 / +212 (0)6 61 26 27 02

Fax : +212 (0)5 22 23 66 81

E-mail : precom8@gmail.com - Site web : www.precom.ma

GUIDE DE L'ACQUÉREUR DE L'IMMOBILIER AU MAROC



www.fnpi.net.ma

TARIF DES INSERTIONS

332, Bd. Brahim Roudani 4^{ème} étage - Maârif 20330 - Casablanca - Maroc

Tél. : +212 (0)5 22 25 38 87 / +212 (0)5 22 23 66 81 / +212 (0)6 61 26 27 02

Fax : +212 (0)5 22 23 66 81

E-mail : precom8@gmail.com - Site web : www.precom.ma

► DIFFUSION DU GUIDE

AU MAROC :

Dans tous les salons de l'immobilier & événements organisés :

- Par le Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville et la F.N.P.I ;
- Par le Ministère de la Communauté Marocaine Résidant à l'Etranger ;
- Par le Ministère du Tourisme, de l'Artisanat, du Transport Aérien et de l'Economie Sociale ;

Mise à disposition gratuite auprès des :

Ministères, Notaires, Banques, Agences immobilières, Agences urbaines, Administrations centrales (Wilayas, Préfectures & Provinces), Directions régionales des impôts, les ANCFCC (Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie), les Inspections Régionales de l'Habitat, les Associations de Protection des Consommateurs, les Guichets des CRI (Centre Régionaux d'Investissement) et les Kiosques des CRT (Centre Régionaux du Tourisme) dans les grandes villes du Royaume.

À L'ÉTRANGER :

- Dans tous les salons et événements où le Maroc est représenté ;
- Dans toutes les Ambassades et Consulats du Maroc ;
- Dans les Salons de l'O.N.M.T, installés à l'étranger ;
- Aux sièges des Associations des M.R.E à l'Etranger ;

► SOMMAIRE

- Mot de Mme la Ministre
- Mot du Président de la FNPI
- Présentation de la FNPI
- Le label FNPI
- L'achat d'un bien immobilier au Maroc
- Les atouts du Maroc
- Acquisition : Mode d'emploi en 3 étapes
 - Étape 1 : Avant l'achat
 - Étape 2 : Durant l'achat
 - Étape 3 : Après l'achat
- Dispositions relatives au logement social au maroc
- Adresses utiles
 - Banques
 - Sites web Ministères
 - Notaires
 - Agences urbaines par région
 - Administrations centrales : Wilayas, Préfectures & Provinces
 - Directions régionales des impôts
 - Ancfcc (Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie
 - Inspection régionale de l'habitat
 - Associations de protection des consommateurs
- Textes de loi



► CE QU'APPORTE CE GUIDE

Ce guide est mis à la disposition des investisseurs particuliers ou professionnels dans une optique pédagogique afin de permettre à tous ceux qui le souhaitent de développer leurs connaissances, et leurs compétences d'investisseurs immobiliers.

L'image d'un «Top Guide » qui met à la disposition de l'annonceur un support de communication consulté par un lectorat ciblé et maîtrisé.

Un fort impact de notoriété et d'image avec la maîtrise et l'expérience de la F.N.P.I, du Ministère de l'Habitat et de la Politique de la Ville et du Ministère des M.R.E

Avec ses quelques 3.500.000 ressortissants, la Communauté Marocaine Résidant à l'Etranger représente plus de 10% de la population totale du pays.

Un tirage exceptionnel de **5 000 exemplaires**.

► LE CONTENU DU GUIDE

Ce guide, en plus d'être un répertoire des membres de la FNPI est un outil qui a vocation à présenter les nombreuses facettes de l'immobilier dans l'optique d'un investissement à moyen et/ou long terme.

Des conseils pour l'acheteur, le vendeur, le bailleur et le locataire autour de leurs problématiques. Les points à vérifier pour acheter, vendre ou louer son logement. Les étapes cruciales des transactions. Les obligations et droits du vendeur, du bailleur ou du locataire.

A l'aide de ce guide chacun doit pouvoir se poser les bonnes questions, avoir la bonne méthodologie, les bons outils et les bons réflexes, afin de prendre les meilleures décisions.

► DESCRIPTIF TECHNIQUE

Format	: 15 cm x 21 cm
Nombre de pages	: (+/-) 200 pages
Couverture	: 300 gr avec pelliculage brillant
Intérieur	: 115 gr blanc supérieur vernis OR brillant
Impression	: quadri recto et verso glacé couché 2 faces
Façonnage	: dos carré cousu collé avec ressort métallique

332, Bd. Brahim Roudani 4^{ème} étage - Maârif 20330 - Casablanca - Maroc
 Tél. : +212 (0)5 22 25 38 87 / +212 (0)5 22 23 66 81 / +212 (0)6 61 26 27 02
 Fax : +212 (0)5 22 23 66 81
 E-mail : precom8@gmail.com - Site web : www.precom.ma

ENTRE L'ANNONCEUR :

Raison sociale Ville

Nom du Signataire Fonction

Adresse Code postal Ville

Tél. GSM Fax

ET LA REGIE

La Société **PRECOM** SARL au capital de 1.000.000 Dhs dont le siège social est situé 332, bd Brahim Roudani - Maârif 20100 - CASABLANCA
Prise en la personne de son représentant légal en exercice, domiciliée en cette qualité au dit siège, en qualité de Régie commerciale du support:

d'une part,

d'autre part,

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : LES PARTIES

L'annonceur souhaite utiliser la publicité pour promouvoir ses produits et ses services sur le marché. A cette fin, il fait appel à la Régie qui a pour unique mission de faire insérer la publicité qu'il aura définie. En aucune manière, la Régie n'entend assurer la création de la dite publicité, procéder à une étude de marché préalable à la politique commerciale de l'annonceur.

Article 2 : L'OBJET DU CONTRAT

L'annonceur donne l'ordre ferme et irrévocable d'insérer une publicité conformément aux conditions ci-après définies.

Article 3 : LE SUPPORT

**GUIDE DE L'ACQUÉREUR
DE L'IMMOBILIER AU MAROC 2022**

Format Choisi

Date de parution prévue :

Nombre de parutions

Observations



Article 4 : LE PRIX DE L'INSERTION

Prix HT	Dhs
.....	Dhs
.....	Dhs
.....	Dhs
TOTAL H.T.	Dhs
T.V.A.	Dhs
TOTAL T.T.C.	Dhs

Article 5 : CONDITIONS DE PAIEMENT.

Le présent ordre est payable à la commande et tient lieu de facture. Dix exemplaires vous seront envoyés gratuitement.

Mode de paiement : Par chèque barré non endossable ou par Effet bancaire à l'ordre de PRECOM SARL

Montant Dhs - Chèque N°/Effet - Banque

Article 6 : LES RESPONSABILITÉS DES PARTIES

L'annonceur doit remettre à la Régie, à la date convenue, les documents destinés à être diffusés. Si les documents ne lui parviennent pas en temps utile, la Régie peut insérer simplement à l'emplacement de cette publicité une formule générale telle que le nom et l'adresse de l'annonceur ou le nom de la spécialité ou de la marque précédée ou non de la mention «emplacement réservé à ...». Toute suspension ou modification est demandée par écrit. Les annonces publicitaires paraissent sous la seule responsabilité de l'annonceur : la Régie et le support seront indemnisés de tout préjudice qu'ils subiraient de ce chef et sont garantis contre toute action fondée sur ces insertions, la Régie ou le support se réservent le droit de refuser toute publicité contraire à son esprit et à ses intérêts, ainsi qu'à ceux du support.

Article 7 : LA DURÉE DU CONTRAT

Tout contrat conclu, pour un nombre déterminé de parutions (défini article 3) ne peut être résilié pendant sa durée pour quelque cause que ce soit, sauf cas de force majeure.

Article 8 : LA JURIDICTION COMPÉTENTE ET LOI APPLICABLE

Le présent contrat est soumis à la loi Marocaine. En cas de litige, le Tribunal de Casablanca est seul compétent.

Fait à Le

LA RÉGIE :

PRECOM
PRESSE.REGIE.EDITION.COMMUNICATION

Dossier suivi par :

L'ANNONCEUR
(Le Cachet)

SIGNATURE DE L'ANNONCEUR
Précédée de (Bon pour Accord)